



info

Schaerbeek

Bulletin bi-mensuel d'information communale • 1/10/2006 - N° 36
Tweewekelijkse gemeentelijke informatieblad • 1/10/2006 - N° 36
Produit et distribué par - Opmaak en verdeling



ACTUALITÉS | ACTUALITEIT

2006 Elections Communales Gemeenteraadsverkiezingen

Le dimanche 8 octobre tout citoyen schaerbeekois inscrit sur les listes électorales sera amené à exercer son droit d'électeur et donc influencer la manière dont la commune sera gérée, en renouvelant les membres du Conseil communal.

Le Conseil communal est en quelque sorte le Parlement de la commune.

>> suite en page 4

PARC JOSAPHAT: ENFIN *on annonce le début des travaux!*

Depuis le temps qu'ils étaient attendus, on avait fini par croire au mirage. Depuis le temps que le Fédéral les promettait au Schaerbeekois, on imaginait bien ce que pouvait être une pioche mais on avait fini par oublier à quoi elle servait. Et, enfin, à force de patience et d'acharnement, les efforts communaux sont récompensés. Deux années de travail seront nécessaires afin d'accueillir les habitants dans leur nouvel havre de paix ...

>> suite en page 9



AUX URNES CITOYENS !

Vous avez la parole pour les six prochaines années, exprimez vos souhaits en matière de sécurité, d'éducation, d'emploi, de culture ainsi que dans la gestion de notre environnement.

Les élections déterminent vos choix pour l'avenir de notre commune. Vous serez amenés à désigner vos représentants au Conseil Communal dont sera issu le nouveau Collège des Bourgmestre et Echevins. Un événement qui vous permet de participer directement aux décisions qui influencent votre quotidien. Le vote est un droit gagné de hautes luttes et un devoir à préserver. Les formations démocrates proposent différents programmes et s'engagent à pérenniser notre démocratie. N'oublions pas que le vote blanc peut desservir le fonctionnement de nos Institutions. Vous trouverez dans ces pages des explications sur les différentes étapes après les élections (parution des résultats, installation du nouveau Collège,...) ainsi que des informations pratiques (vote électronique, nombre de bureaux, nombre de listes,...) de quoi appréhender en connaissance de cause et sereinement votre droit civique. A noter également, une bonne nouvelle et non des moindres, finalement nous pouvons ouvrir les travaux du parc Josaphat. Bien que la commune fut disposée et prête depuis 2001, nous nous sommes heurtés à de multiples obstacles en tout genre de la Région entre autre, une «bonne âme» a débloqué ce dossier bizarrement à l'approche des échéances électorales, tant mieux. Bonne lecture

Votre Bourgmestre

ALLEN NAAR DE STEMBUS !

De gemeenteraadsverkiezingen vinden maar één keer om de zes jaar plaats. Het is een moment dat u niet mag missen, hét ogenblik om te kiezen welk beleid u wil voor de gemeente.

Alle democratische partijen stellen hun programma en prioriteiten voor. Uw stem bepaalt mee de toekomst. Heel wat inwoners (bijna 20%) laten hun stem niet horen: ze komen niet naar het kieskantoor of stemmen blanco of ongeldig. Vaak hebben ze hiervoor een perfect begrijpelijke reden, toch hebben ze ongelijk. Zoals een filosoof zei: "de democratie is het minst slechte van alle systemen". Laat de bitterheid niet de overhand nemen, blijf dromen van uw toekomst in het Schaerbeek van morgen. Uw stem kan het verschil maken. Dit is de enige raad die de democratische partijen die opkomen bij de verkiezingen u willen geven.

Uw Burgemeester

Bilan évolutif du CENTRE CULTUREL

La Reconnaissance le 1^{er} juillet par Madame la Ministre Fadila Lalaan et les Pouvoirs Publics de la Communauté française, la Commission des Quatre C, constituée de nombreux professionnels, est pour nous, Schaerbeekois une victoire sur le défaitisme et le «à quoi bon ?».

LE CENTRE CULTUREL ouvert en 1999 sous la législature précédente, a poursuivi ses actions sous l'actuelle législature et a mobilisé et fidélisé un public qui, outre les activités elles-mêmes goûte à la chaleur de la convivialité, au croisement des disciplines et des cultures. Depuis 2000, sont apparus les **cafés philo**, qui peu à peu se sont transmués en **ciné canapés** cinéphil' oh, petites soirées plate forme de paroles à partir du cinéma, de fréquence mensuelle où de nombreux spectateurs de 6 à 96 ans, des réalisateurs, Liberski, les frères Dardennes, Frédéric Fonteyne, Yolande Moreau, Mourad Boucif, et de nombreux jeunes cinéastes se sont croisés, pour présenter leur film, au plaisir des habitants du quartier. Chaque année aussi, le centre culturel organise ses **Printemps des Cultures** qui permettent aux diverses communautés de Schaerbeek de disposer d'un espace de célébration au travers d'expositions, de concerts, de conférences, de spectacles. Il y eut «Haïti chérie», Alafia Bénin, le printemps d'Afrique, le printemps turc, berbère, d'Asie, de la Méditerranée... et bientôt suivra celui des Balkans...



De la même façon, **la Nuit de la Femme** qui en sera à sa 6^{ème} édition cette année, attire à elle des populations, des associations dépassant le cadre strict de Schaerbeek. Le **prix Marie Denis** qui récompense 21 femmes dans leur action quotidienne a vu défiler de l'ombre ou de la lumière, des femmes exceptionnelles.

Les **associations et les artistes** trouvent, rue de Locht, une écoute active et un relais efficace et utile pour leur expression et leur promotion, via des expositions d'art plastique,

des conférences, des colloques, des formations, des rencontres ...

L'accueil du **théâtre** n'est pas en reste, via le Festival MIMOUNA et les spectacles de la troupe foraine «la compagnie des nouveaux disparus» reconnue aussi cette année. Ils ont permis de présenter au public, en collaboration avec les échevinats de l'instruction publique, de la jeunesse et de l'intégration, un répertoire qui touche la vie même, les racines des nombreux citoyens grâce à «La fiancée de l'eau», «Antigone».



21 ateliers créatifs occupent au quotidien l'agenda de ce petit lieu élastique mais dont l'accessibilité des prix permet la fréquentation de tous.

Vous imaginez le bonheur et le soulagement avec lesquels l'équipe, les artistes, les associations avons appris cette reconnaissance officielle. Elle est fondatrice pour l'avenir et est source d'espoir pour tant de personnes concernées.

Le Centre culturel de Schaerbeek, plus qu'un lieu, c'est une idée comme un confluent d'énergies, de bonnes volontés et de réalismes. Au nom de tous les artistes, associations, je veux simplement vous dire merci... Une reconnaissance, c'est une obligation à mieux faire, à durer, à continuer à rêver le futur, à ne jamais accepter nos petites choses au nom d'un présent fragile.

En avant... et bienvenue pour d'autres découvertes ce mois d'octobre, avec une première, dans la pure tradition des rendez vous inattendus et explosifs, un nouveau défi nous plonge dans l'univers des récits de vie avec la «**table de je**» orchestrée par l'asbl Traverse, le **21 octobre dès 19h**. ■

POUR LE CENTRE CULTUREL DE SCHAERBEEK,
Chantal des Campagne, Animatrice directrice
91/93 rue de Locht – 1030 Bruxelles
Tél.: 02.245.27.25 – www.culture1030.be
centre.culturel@chello.be

Des «PARRAINS» policiers pour nos chères têtes blondes

Rentrée scolaire pour les «parrains» policiers

Les vacances scolaires sont terminées. Les choses sérieuses ont repris pour nos bambins. Pour notre zone de police aussi c'est l'heure de la rentrée scolaire. Dans le programme des cours de 6^{ème} primaire, une approche est consacrée à la sécurité et à la police. Des policiers volontaires deviennent les «parrains» d'une école durant l'année scolaire et sont les personnes de référence des directions d'écoles, des parents et des élèves. L'apprentissage de la citoyenneté et du respect des règles de vie en communauté commence dès le plus jeune âge.

8^{ème} édition pour le «parrainage»

Le projet «parrainage», impulsé par les Assistantes de concertation de la police, a d'abord vu le jour à Schaerbeek en 1998. Il débute à la rentrée scolaire. Depuis la réforme des polices, le projet a été étendu aux deux autres communes de notre zone de police (Evere et St-Josse). Cette année, c'est donc la 8^{ème} édition. **Environ 50 écoles** (tous réseaux et rôles linguistiques confondus) sont impliquées et une **40aine de policiers** de tous les grades sont «parrains» ou «marraines». L'objectif est de permettre aux enfants de rencontrer des policiers en dehors du contexte des interventions répressives. Trois rencontres qui donnent également aux enfants une vision plus juste d'un métier qui génère nombre de stéréotypes et fausses croyances.



1. Un cours de citoyenneté dispensé aux élèves, présentation de la zone de police et du travail des policiers.
2. Un jeu de questions préparé par les élèves soit au sujet du cours déjà dispensé, soit sur un thème particulier en rapport direct avec les métiers de la police.
3. Une activité est organisée par les policiers sur un thème choisi par les enfants: police, justice, violence en milieu scolaire, drogue, sécurité routière, etc.

Une journée de clôture en fin d'année

Au mois de juin, la zone de police organise une grande journée de festivités au sein du parc Josaphat. Plus de **1.300 enfants**, une **centaine** de policiers et une **cinquantaine** de partenaires externes sont présents (STIB, Croix-rouge, Child Focus, cavalerie fédérale, police des chemins de fer, Parquet, pompiers, gardiens de parc, APS ou encore la CIBE). L'objectif est de tester les connaissances acquises par les élèves tout au long de l'année par le biais d'épreuves physiques et intellectuelles disséminées dans le parc. Les enfants peuvent procéder à la reconstitution d'une scène de crime ou procéder à une intervention d'urgence, aider des victimes, définir la notion de légitime défense, etc. Les gagnants et les perdants sont tous récompensés. ■

Un champion schaerbeekois à HAWAII

Son CV ne laisse aucun équivoque: premiers pas en 1973, premier vélo en 1976 et premières brasses en 1978. Pas de doute possible; Jean-Christophe Paquet, aventurier du triple effort, ne pouvait que briller dans ce sport encore trop méconnu. Le 21 octobre prochain, il participera à l'épreuve mythique de l'IronMan d'Hawaïi. Les Schaerbeekois courent derrière leur champion !

Une passion récente

Voilà déjà longtemps que Jean-Christophe Paquet avait ses premières brasses et ses premiers coups de pédales derrière lui et pourtant, ce n'est qu'à l'occasion d'un «20 km de Bruxelles» qu'il entend parler de l'IronMan par l'un de ses amis. «Je venais de me préparer pour les 20 km et au grand jamais je ne pouvais m'imaginer un seul instant participer à une telle épreuve qui nécessitait un triple effort». Car le triathlon combine une épreuve de natation de 3.8 km, de cyclisme de 180 km et de course à pied (42.2 km).



Une épreuve d'endurance et de dépassement de soi

Néanmoins séduit par l'idée, Jean-Christophe fait ses premières armes en participant à diverses compétitions. Petit à petit, en s'imposant une discipline d'entraînement sévère, il renforce sa condition physique en gagne du terrain chrono. «S'entraîner demande un certain sacrifice et une compagne compréhensive. Je m'entraîne entre 10h et 17h par semaine. Il est évident que développer une vie sociale lorsque toutes les soirées sont prises n'est pas toujours chose facile».

L'IronMan: une compétition mythique

Vient le temps de se mesurer à de sérieux concurrents, ceux de l'IronMan. Comme son nom ne l'indique pas, l'IronMan est l'épreuve phare du triathlon. Lors de sa première participation à un IronMan, celui



d'Autriche, son chrono marque 10h06'00. Pas mal sachant qu'officiellement les concurrents ont 17h pour terminer l'épreuve. «Il faut savoir que c'est une épreuve de solitaire et que l'on est son propre moteur. Chaque tour de roue, chaque foulée, chaque brasse exige une volonté de fer. Ce sont plus de 10h en mouvements constants. Il faut boire, absorber des «gels» énergétiques pour éviter la déshydratation ou l'hypoglycémie». Son chrono autrichien fait caresser à Jean-Christophe, le rêve hawaïen.

Un ticket pour Hawaïi

L'IronMan d'Hawaïi. La source, le berceau de l'épreuve. Plus de 1800 participants issus d'épreuves qualificatives sur l'ensemble des continents. Jean-Christophe en fait son objectif

ultime. C'est lors d'une course mémorable en Allemagne où il se classe 10^{ème} de sa catégorie qu'il décroche le précieux sésame. Le 21 octobre prochain, Schaerbeek vivra au rythme du triathlon et tous les Schaerbeekois seront dans la roue de leur champion, seul Bruxellois de la compétition. Soutenu officiellement par la commune et son Bourgmestre, Jean-Christophe sera présent lors du bal du Bourgmestre le 30 septembre prochain pour mieux nous faire connaître ce sport d'endurance et de dépassement de soi. ■

POUR EN SAVOIR PLUS ET POUR CEUX INTÉRESSÉS PAR LA PRATIQUE DU TRIATHLON:

Jean-Christophe Paquet: 0473/32.35.28 ou jcgoestohawaii.blogspot.com

ARTISANS schaerbeekois

A l'initiative et sous le haut patronage du Ministre de l'Economie et de l'Emploi, Benoît Cerexhe, seront organisés pour la première fois les «Prix des Meilleurs Artisans Bruxellois».

Ces prix sont ouverts à tous les artisans, toutes professions confondues, et récompenseront les meilleures réalisations liées cette année aux thèmes de la Mode et

du Design. Le jury, présidé par Olivier Strelli, remettra les prix lors d'une séance officielle en présence du Ministre et de la presse, le 3 novembre prochain, lors de notre salon des métiers d'arts et de la gastronomie, ArtisanArt.

RÈGLEMENT ET INFORMATION
au 02/647 24 00 ou par e-mail à info@artisanart.be.

Schaerbeekste AMBACHTSLUI

Wij hebben het genoeg u uit te nodigen om deel te nemen aan de eerste editie van de Prijzen voor de Beste Brusselse Ambachtslui die op initiatief en met de steun van de Minister van Economie en Tewerkstelling, de heer Benoît Cerexhe, georganiseerd wordt.

Alle ambachtslui uit alle beroepen kunnen in de prijzen vallen die worden uitgereikt aan de beste creaties binnen het

thema 2006: "Mode en Design". De jury wordt voorgezeten door Olivier Strelli. Hij zal de prijzen uitreiken op een officiële bijeenkomst in het bijzijn van de Minister en de pers op 3 november ter gelegenheid van de 10^{de} editie van ArtisanArt.

VOOR ALLE BIJKOMENDE INFORMATIE
kunt u telefonisch contact met ons opnemen op het nummer 02/647 24 00 of via het e-mailadres info@artisanart.be.

2006 Elections Communales

*A Schaarbeek, le Conseil communal est composé de 47 membres.
C'est lui qui désignera (directement) les échevins ou (indirectement)
le bourgmestre qui formeront le Collège, «gouvernement» de la commune.*

(suite de la page 1)

LA CONVOCATION

Le jour des élections, vous vous présentez, muni de votre convocation et de votre carte d'identité, au bureau de vote mentionné sur la convocation. Si la dite convocation ne vous était pas parvenue, vous pourrez retirer un duplicata de celle-ci au service des élections à l'Hôtel communal. Quoi qu'il en soit, si vous êtes inscrit sur les listes électorales vous pouvez vous présenter au bureau de vote même sans convocation, pour autant que vous connaissiez votre numéro d'électeur et celui du bureau dans lequel vous êtes appelé à voter.

LA PERMANENCE ELECTORALE

Une permanence du service des élections sera organisée le vendredi 6 octobre de 8 à 16 heures, le samedi 7 octobre de 9 à 16 heures ainsi que le dimanche 8 octobre de 8 à 16 heures. Cette permanence s'occupera essentiellement de fournir les renseignements utiles pour le scrutin du 8 octobre, ainsi que de délivrer des éventuels duplicata de convocation.

LA PROCURATION

Si vous êtes dans l'impossibilité d'aller voter le 8 octobre, vous pouvez donner procuration à un tiers qui exercera votre droit dans le bureau qui vous a été désigné.

Seules certaines circonstances vous donnent le droit de mandater un autre électeur :

1. Pour cause de maladie ou d'infirmité (attestation médicale).
2. Pour des raisons professionnelles ou de service (attestation de l'employeur).
3. En raison de convictions religieuses (attestation des autorités religieuses).
4. Les étudiants pour motif d'études (attestation du directeur de l'établissement scolaire ou académique).
5. Les personnes séjournant temporairement à l'étranger pour d'autres raisons que les précitées peuvent aussi donner procuration. Mais il faut une attestation délivrée par le bourgmestre après présentation des pièces justificatives, et cette demande doit être introduite au moins quinze jours avant le jour des élections (c.à.d. avant le 23 septembre).
6. Les personnes privées de liberté (attestation délivrée par la direction de l'établissement).

Tout électeur peut être désigné comme mandataire. Il ne doit pas habiter la commune du mandant. Un mandataire ne peut disposer que d'une seule procuration.

La procuration est délivrée gratuitement par le service Population (Affaires électorales 02/2447012 ou 02/2447013); elle est également disponible (téléchargeable) sur le site internet régional, www.bruxelselections2006.irisnet.be. Au bureau de vote, le mandataire remettra sa propre convocation (ce qui prouvera sa qualité d'électeur), sa carte d'identité, la procuration ainsi que l'attestation requise. Après le vote, le président du bureau apposera la mention «a voté par procuration» sur la convocation du mandant.

LES BUREAUX DE VOTE

Le jour des élections, les bureaux de vote installés dans les établissements scolaires de la commune seront ouverts de 8 à 16 heures. L'Administration communale ouvrira 70 bureaux de vote.

Afin d'assurer un meilleur accès aux handicapés chaque établissement scolaire sera équipé de plusieurs bureaux plus facilement accessibles aux handicapés. En cas de besoin, une chaise roulante pourra être mise à la disposition des personnes moins valides afin, le cas échéant, de leur faciliter l'accès au bureau de vote.

L'ASSISTANCE AU VOTE

L'électeur qui éprouve des difficultés à voter, peut demander de se faire assister par le président du bureau de vote ou par un assesseur désigné par lui.

L'électeur qui par suite d'une infirmité physique, se trouve dans l'impossibilité de se rendre seul dans l'isoloir ou d'exprimer lui-même son vote, peut, avec l'autorisation du président, se faire accompagner d'un guide ou d'un soutien. Le nom de cette personne est mentionné au procès-verbal. Le choix de cette personne appartient exclusivement à l'électeur lui-même.

LES RESULTATS

Les disquettes contenant les résultats de chaque bureau sont acheminées par chaque président de bureau de vote à l'hôtel communal, où le bureau principal sera installé dans la salle du Musée, pour procéder à la totalisation de l'ensemble des résultats des 70 bureaux de vote.

Compte tenu de l'heure de fermeture des bureaux de vote (16 heures), on peut s'attendre à disposer des résultats partiels (nombre de sièges attribués à chaque liste, vers 20/21 heures), tandis que les résultats officiels et complets, reprenant l'ensemble des élus peuvent être attendus aux environs de 22 heures, voire 23 heures.

>> suite en page 6

AVIS TRES IMPORTANT

Suite à une erreur de l'imprimeur chargé de l'impression et de l'envoi des convocations électorales, certaines convocations électorales envoyées pour les bureaux 18 à 59 sont INCORRECTES (répartition incorrecte des électeurs entre les bureaux de vote).

Une convocation rectificative a été envoyée et est seule valable pour l'élection du 8 octobre 2006.

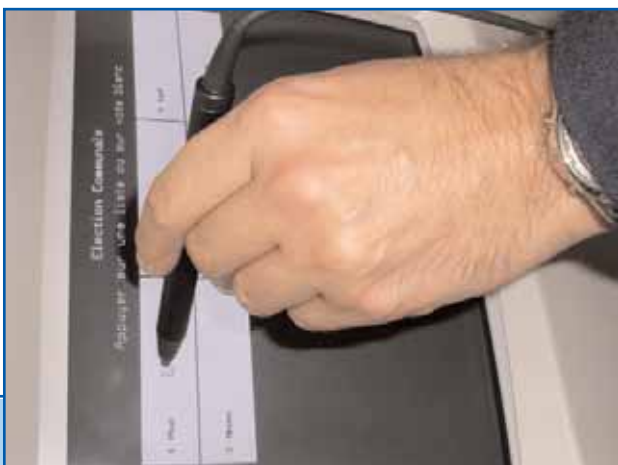


LE VOTE ELECTRONIQUE

Le vote automatisé s'applique à toute la Région de Bruxelles-Capitale. Chaque bureau de vote est équipé d'une urne électronique et de 6 machines à voter équipées chacune d'un écran, d'un lecteur de cartes magnétiques et d'un crayon optique.

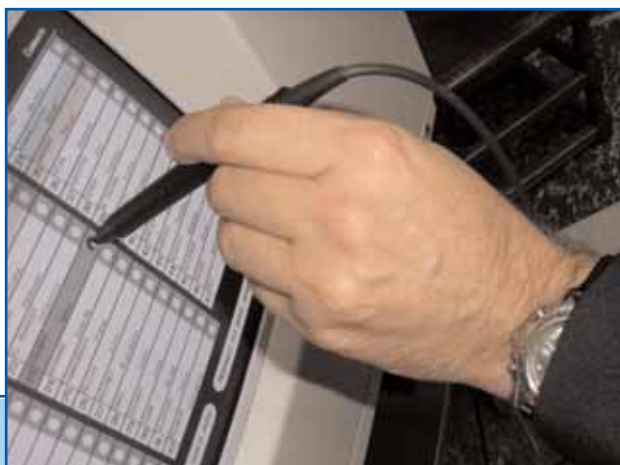
Une machine à voter est installée dans la salle des guichets jusqu'au vendredi 6 octobre à 13 heures. Cette machine permet aux Schaarbeekois qui le désirent de s'initier au vote électronique.

La procédure du vote automatisé ressemble fort à la procédure traditionnelle. Les cartes magnétiques remplacent les



bulletins de vote. Après présentation de sa carte d'identité et de sa convocation, l'électeur reçoit une carte magnétique qui sera, à l'intervention du Président de bureau, initialisée par la valideuse. Une fois dans l'isoloir, l'électeur, à l'aide du crayon optique, suivra la procédure que l'écran lui indiquera :

- > Choisir la langue de la procédure de vote.
- > Confirmer son choix
- > Sélectionner la liste de son choix ou voter blanc. Dix listes sont en présence à Schaarbeek.
- > Exprimer son vote soit par vote en case de tête (dans ce cas il approuve l'ordre de la liste) soit pour un ou plusieurs candidats.



- > Si erreur, annuler le vote et revenir en arrière.
- > Confirmer son choix. A ce moment le vote est définitif.

L'électeur peut visualiser son vote en réintroduisant la carte magnétique dans la machine à voter; cependant il ne peut plus le modifier.

Après le vote, l'électeur montre sa carte magnétique au président du bureau; ensuite il l'introduit dans l'urne électronique. Le vote est alors enregistré.

Gemeenteraadsverkiezingen

Op zondag 8 oktober wordt elke schaarbeekenaar die ingeschreven is op de verkiezingslijsten verzocht zijn stemplicht uit te oefenen om de manier waarop de gemeente beheerd zal worden te beïnvloeden door de leden van de Gemeenteraad te hernieuwen. De Gemeenteraad is in zekere zin de Regering van de gemeente.

In Schaarbeek bestaat de Gemeenteraad uit 47 leden. Deze zal (rechtstreeks) de schepenen aanduiden of (onrechtstreeks) de burgemeester die het College "regering" van de gemeente zullen vormen.

DE OPROEPINGSBRIEF

De dag van de verkiezingen, gaat u met uw oproepingsbrief en uw identiteitskaart, naar het stembureau dat op uw oproepingsbrief is vermeld. Indien u deze oproepingsbrief niet zou hebben ontvangen kunt u een duplicaat hiervan verkrijgen bij de verkiezingsdienst op het Gemeentehuis. In ieder geval indien uw ingeschreven bent op de verkiezingslijsten mag u naar het stembureau gaan zelfs zonder oproepingsbrief, voor zover u uw verkiezingsnummer en het bureau kent waar u moet stemmen.

DE PERMANENTIE

Een permanentie van de verkiezingsdienst wordt op vrijdag 6 oktober van 8 tot 16 uur en op zaterdag van 9 tot 16 uur als ook op zondag 8 oktober van 8 tot 16 uur verzekert. Deze permanentie zal zich vooral bezighouden met het verschaffen van de nodige inlichting voor de stemming van 8 oktober alsook met de aflevering van de eventuele duplicaten van de oproepingsbrieven.

DE VOLMACHT

Indien het u onmogelijk is op 8 oktober te gaan stemmen kan u iemand anders volmacht geven die uw stemplicht in het bureau dat U werd aangeduid uw zal uitoefenen.

Slechts bepaalde omstandigheden geven U het recht om een andere kiezer aan te duiden :

1. Wegens ziekte of gebrekkigheid (medisch attest).
2. Wegens beroeps- of dienstredenen (getuigschrift van de werknemer).

3. Omwille van geloofsovertuigingen (getuigschrift van de religieuze overheid).
4. De studenten wegens studieredenen (getuigschrift van de schooldirectie of de universiteit).
5. De personen die op de dag van de stemming afwezig zijn van hun woonplaats omwille van een tijdelijk verblijf in het buitenland. De Burgemeester geeft een attest op voorlegging van geldige bewijzen die het verblijf staven. De aanvraag moet uiterlijk de vijftiende dag van de verkiezingen worden ingediend (dus vóór 23 september).
6. De gedetineerden (getuigschrift afgeleverd door de directie van de instelling).

Elke kiezer kan als volmachtdrager worden aangeduid. Hij moet niet noodzakelijk binnen dezelfde gemeente als de volmachtgever wonen. Een volmachtdrager mag slechts over één volmacht beschikken.

De volmacht wordt gratis afgeleverd door de dienst Bevolking (Verkiezingen 02/244 70 12 of 02/244 70 13); deze is eveneens beschikbaar op de gewestelijke website : www.brusselverkiezingen2006.irisnet.be.

In het stembureau overhandigt de volmachtdrager zijn eigen oproeping (wat zijn hoedanigheid van de stemplichtige zal bewijzen), zijn identiteitskaart, de volmacht en het vereiste attest. Na de stemming zal de voorzitter op de oproepingsbrief van de volmachtdrager "heeft bij volmacht gestemd" zetten.

DE STEMBUREAUS

De dag van de verkiezingen zullen de bureaus gevestigd in de verschillende scholen van de gemeente van 8 tot 16 uur open zijn. Het gemeentebestuur zal 70 stembureaus openen.

Teneinde een betere toegang voor de gehandicapten te verzekeren zal elke school voorzien zijn van verschillende bureaus die beter toegankelijk zijn voor de minder validen. In geval van nood zal een rolstoel ter beschikking van de minder validen

worden gezet teneinde hen desgevallend, de toegang tot het stembureau te vergemakkelijken.

BIJSTAND BIJ HET STEMMEN

Indien een kiezer moeilijkheden heeft om te stemmen kan hij bijstand vragen aan de voorzitter of aan één bijzitter die door deze laatste wordt aangeduid.

Indien een kiezer, wegens een fysieke handicap, niet in staat is om zich alleen naar het stemhokje te begeven of om zelf zijn stem uit te brengen, kan hij aan de voorzitter de toestemming vragen om zich door iemand te laten geleiden of bij te staan. De naam van die persoon zal in het proces verbaal worden vermeld.

DE RESULTATEN

De diskettes met de resultaten van elk bureau worden door elke voorzitter naar het stembureau van het gemeentehuis gebracht waar het hoofdbureau, in de Museumzaal, zal worden geïnstalleerd om de volledige resultaten van de 70 stembureaus te berekenen.

Rekening houdend met het sluitingsuur van de stembureaus (16u00) kan er worden verwacht dat men rond 20/21 uur over gedeeltelijke resultaten (aantal zetels toegekend aan elke lijst) kan beschikken terwijl de officiële en volledige resultaten met alle verkozenen tegen 22 zie 23u00 bekend zullen zijn.

En daarna?

Het is een feit! U hebt nauwgezet uw verkiezingsplicht vervuld. Na het zondagse ontbijt is het voor U gedaan. Maar achter de schermen van de macht, komt de politiek samen of verscheurt zich om een coalitie te vormen. Wat gebeurt er met Uw stem?

De stem van iedere burger laat de gemeente, het buurtorgaan bij uitstek, leven. Zo de gemeente de tussenpersoon is van andere bevoegdheidsniveau's, heeft zij tegelijkertijd eigen bevoegdheden: zij houdt zich bezig met het lager onderwijs, de sociale hulp, of de burgerlijke stand. Zij heeft ook een grote autonomie, die haar toelaat om in een theater te investeren, om zich met de huisvesting bezig te houden of om de sport op haar grondgebied te bevorderen.

Het aanstellen van de Gemeenteraad

De gemeenteraadsleden worden voor een termijn van zes jaar, vanaf 1 december, gekozen. Zij worden ter zitting van de Gemeenteraad aangesteld binnen de 7 dagen te rekenen vanaf 1 december (in Schaarbeek: op 6 december). De gemeenteraadsleden leggen de eed af en de Schepenen worden door de Raad, in haar schoot, via geheime stemming verkozen. Ieder van hen wordt ten minste door de meerderheid van de verkozenen van hun eigen lijst en door ten minste de meerderheid van de gemeenteraadsleden van de Raad voorgesteld.

De verkiezingen hebben de aanstelling van gemeenteraadsleden toegelaten, die het eens zullen moeten worden om een meerderheid te vormen, die de gemeente zal besturen en die het Schepencollege zal aanstellen, de echte plaatselijke regering. Men bezit de absolute meerderheid wanneer men beschikt over de helft van de beschikbare zetels plus één. Men kan besluiten om alleen aan de macht te blijven, maar vaak, moeten verschillende lijsten samenvoegen om een coalitie te vormen, die deze meerderheid kan bereiken.

De taken van de Gemeenteraad

Eenmaal aangesteld, moet de Gemeenteraad de raadsleden van de sociale hulp aanduiden (OCMW). Hij moet ook zijn vertegenwoordigers kiezen in de intercommunales, de politiezone en de culturele en sociale verenigingen. De Gemeenteraad moet minstens 10 keren per jaar bijeenkomen,

>> Vervolg blz 6



HET ELECTRONISCH STEMMEN

De geautomatiseerde stemming is van toepassing op heel het grondgebied van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest. Elk stembureau is voorzien van een elektronische stembus, een elektronische urne en 6 stemmachines die elk uitgerust zijn met een scherm, een kaartlezer en een optische leespen.

Een stemmachine is in de lokettenzaal tot vrijdag 6 oktober om 13 uur geïnstalleerd. Deze machine laat de schaarbeekenaars die het wensen toe zich vertrouwd te maken met het elektronisch stemmen.

De geautomatiseerde stemming en de traditionele stemming verschillen onderling zeer weinig op het vlak van de procedure in het stembureau. Magneetkaarten vervangen de stembiljetten.

HEEL BELANGELIJK BERICHT

*Als gevolg van een vergissing van de drukker verantwoordelijk voor het drukken en de toezending van de oproepingsbrieven voor de gemeenteraadsverkiezingen zijn sommige oproepingsbrieven **VERKEERD** (onjuiste verdeling van de kiezers voor de stembureaus vanaf 18 tot en met 59). Een nieuwe oproepingsbrief werd opgestuurd. Deze oproeping vervangt de vorige en is de enige geldig voor de gemeenteraadsverkiezingen van 8 oktober 2006.*

Na overhandiging van zijn identiteitskaart en zijn oproepingsbrief krijgt de kiezer een magneetkaart die door bemiddeling van de Bureauvoorzitter door de valideermachine wordt geformatteerd.

Eens in de het stemhokje zal de kiezer aan de hand van zijn leespen de procedure volgen die het scherm hem zal aanduiden:

- > De taal van de stemprocedure kiezen.
- > Zijn keuze valideren.
- > De gekozen lijst selecteren of blanco stemmen.
- > Hetzij lijststem (in dit geval keurt hij de volgorde van de kandidaten goed) hetzij voor één of meer kandidaten.
- > In geval van missing kan hij zijn stem annuleren en herbeginnen
- > Zijn keuze bevestigen. Vanaf dat moment is de stem definitief.



op grond van een agenda, die door het Schepencollege wordt bepaald. Hij neemt elk jaar de gemeentelijke begroting voor het volgende jaar aan.

Het Schepencollege, de regering van de gemeente

De Burgemeester, de Schepenen en de Voorzitter van het OCMW samen. Het is de regering van de gemeente. Hij bereidt de dossiers voor die aan de Gemeenteraad zullen voorgelegd worden. Hij moet de beslissingen van het Gemeenteraad toepassen en is met het dagelijkse bestuur van de gemeente belast.

Het gemeenteraadslid, de stem van de bevolking

Als verkozene, bestudeert hij de dossiers, die hem door het Schepencollege worden voorgelegd. Het is het wetgevende orgaan van de gemeente. Na bespreking, stemt hij voor of tegen het dossier. Hij kan de burgemeester of een schepen over een materie interpellieren, die niet op de agenda voorkomt en die direct of indirect het gemeentelven betreft.

De Burgemeester, een post hebben verschillende verantwoordelijkheden

Hij is het hoofd van de verkozenen die de gemeente leiden. Zo in Wallonië, de burgemeester rechtstreeks zal verkozen worden door de inwoners, zo zal

in de Brusselse agglomeratie het de meerderheid zijn die hem of haar zal aanstellen. Hij is verantwoordelijk voor de veiligheid en de handhaving van de openbare orde; in die zin, laat hij de regelgeving van politie eerbiedigen en neemt de vereiste beslissingen om de veiligheid van de bevolking te waarborgen.

En de Schepenen? Wat doen zij?

Zij maken deel van het college uit en zijn solidair. Zelfs wanneer iedere Schepen persoonlijk bepaalde dossiers voor zijn rekening neemt (werken, cultuur, werkgelegenheid of milieu) blijven de bevoegdheden collectief en de beslissingen van het college worden met de meerderheid der stemmen genomen.

Drie ambtenaren van de schaduw

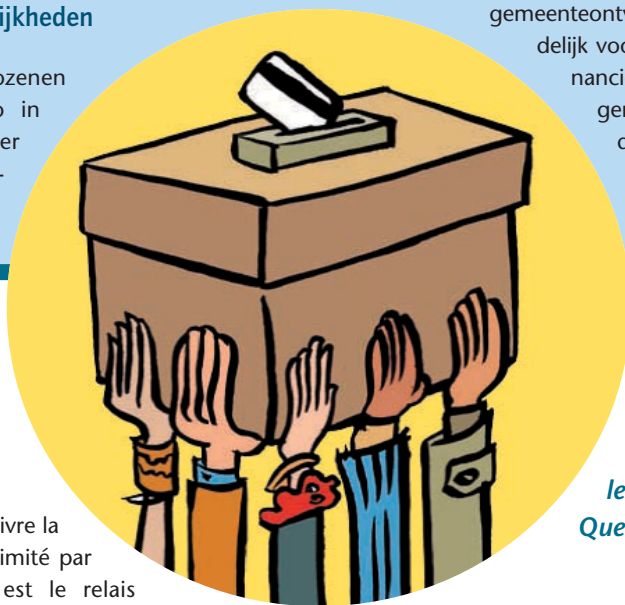
De voorzitter van OCMW leidt het geheel van de activiteiten van het openbare centrum van maatschappelijk werk en zetelt in het Schepencollege. De gemeentesecretaris is het hoofd van het gemeentepersoneel. Het is een ambtenaar, die de wetten en de regelgeving beheerst en die de beslissingen laat toepassen die door de verkozenen worden genomen. De gemeenteontvanger is persoonlijk verantwoordelijk voor het beheer van de gemeentefinanciën. Hij is de boekhouder van de gemeente. Hij int de belastingen en de toelagen, voert de betalingen uit en controleert de naleving van de gemeentebegroting.

Weet dat...

De toewijzing van de zetels gebeurt op grond van een systeem van evenredige vertegenwoordiging, waarvan het principe is om aan elke lijst een evenredig aantal zetels toe te kennen op grond van zijn verkiezingscore. Na de zetelverdeling tussen de verschillende lijsten, spruit de individuele aanstelling van de gemeenteraadsleden voort uit een ingewikkeld mechanisme ten gevolge van een gehandhaafd systeem van kopstems (of "gemeenschappelijke pot") en waarvan de invloed ervan met de helft wordt verminderd.

De burgemeester wordt door de Brusselse Hoofdstedelijke Regering benoemd uit de Belgische verkozenen gemeenteraadsleden, via een schriftelijke voordracht die en door ten minste een meerderheid van hen die op dezelfde lijst werden verkozen en door ten minste de meerderheid van de gemeenteraadsleden. Deze dubbele meerderheid zou de praktijken van aansporing tot overlopen (overgang van een gemeenteraadslid naar een andere politieke groep, dan die waarop hij zich hebben voorgedragen) moeten voorkomen. Er bestaat ten slotte een aantal "onverenigbaarheden" opgenomen in een artikel, dat voorziet wie die geen deel kan uitmaken van de gemeenteraad, noch als burgemeester kan benoemd te worden. Zoals, in grote lijnen: provinciegouverneurs, actieve militairen, politieambtenaren, de leden van het parket, van de hoven, van de burgerlijke rechtbanken en vrederechters, de ambtenaren en werknemers van de belastingadministraties.

De bronnen: Het dossier 65 van CRISP: De Gemeente van Michel Collinge



Le vote de tout citoyen fait vivre la commune, organe de proximité par excellence. Si la commune est le relais d'autres niveaux de pouvoirs, elle a aussi de nombreuses compétences qui lui sont propres: elle s'occupe de la police, le développement stratégique et durable, l'urbanisme et l'environnement, la mobilité, l'instruction publique, l'état civil, la prévention, l'intégration sociale et la solidarité, les travaux publics, les classes moyennes, l'emploi, les cultes, l'économie, la petite enfance, les crèches, la santé, le logement, la culture, la jeunesse, les sports et le tourisme notamment. Toutes ces compétences qui vous aident vous, citoyens, à faciliter votre vie quotidienne.

La mise en place du Conseil Communal

Les conseillers communaux sont élus pour un terme de six ans à compter du 1er décembre. Ils sont installés lors de la séance du Conseil communal qui a lieu endéans les 7 jours qui suivent le 1^{er} décembre (à Schaerbeek, cette séance aura lieu le 6 décembre). Les élus prêtent serment et les échevins sont désignés par le conseil, en son sein, à bulletins secrets. Chacun d'eux est présenté par au moins la majorité des élus de la liste sur laquelle il s'est présenté et par au moins la majorité des élus du conseil.

Les élections ont permis la désignation de conseillers qui devront s'entendre pour former une majorité qui dirigera la commune et qui désignera le collège échevinal, véritable gouvernement local. La majorité absolue s'obtient lorsqu'une liste a la moitié des sièges disponibles plus un. Elle peut décider de rester seule au pouvoir. Mais bien souvent, plusieurs listes doivent s'associer pour composer ce que l'on appelle une coalition qui lui permettra d'atteindre cette majorité.

Les tâches du Conseil Communal

Une fois installé, le conseil communal doit désigner les conseillers de l'action sociale (CPAS). Il doit aussi choisir ses représentants dans les intercommunales, la zone de police et les associations culturelles et sociales. Le conseil communal doit se réunir au moins 10 fois par an sur base d'un ordre du jour fixé par le collège échevinal. Il vote chaque année le budget de la commune pour l'année suivante.

Le collège échevinal, gouvernement de la commune

Il rassemble le bourgmestre et les échevins ainsi que le président du CPAS. C'est le gouvernement de la commune. Il prépare les dossiers qui seront présentés au conseil communal. Il doit appliquer les décisions du conseil communal et est chargé de l'administration quotidienne de la commune.

Le conseiller communal, la voix de la population

Issu des élections il étudie les dossiers qui lui sont soumis par le collège échevinal. C'est l'organe législatif de la commune. Après réflexion, il vote pour ou contre le dossier. Il peut interpellier le bourgmestre ou un échevin sur une matière qui ne figure pas à l'ordre du jour et qui concerne directement ou indirectement la vie communale.

Le bourgmestre, un poste a multiples responsabilités

Il est le chef des élus qui dirigent la commune. Si en wallonie, le bourgmestre sera directement désigné par les habitants, dans l'agglomération bruxelloise, il restera désigné par la majorité en place. Il est responsable de la sécurité et du maintien de l'ordre public ; en ce sens, il fait respecter les règlements de police et prend les décisions nécessaires pour assurer la sécurité de la population.

Et les échevins ? Que font-ils ?

Ils font partie du collège et sont solidaires. Même si chaque échevin prend en charge personnellement certains dossiers (travaux, culture, emploi ou environnement) les attributions sont collectives et les décisions du collège sont prises à la majorité.

Trois officiels de l'ombre

Le président du CPAS dirige l'ensemble des activités du centre public d'aide sociale et siège au conseil échevinal. Le secrétaire communal est le chef du personnel communal. C'est un

Et APRÈS ?

Ca y est ! Vous avez consciencieusement accomplis votre devoir électoral. Pour vous, ce sera le déjeuner dominical mais dans les coulisses du pouvoir, les politiques s'allient ou se déchirent pour former une coalition. Que deviendra votre vote ?

fonctionnaire qui maîtrise les lois et les règlements et qui fait appliquer les décisions prises par les élus. Enfin, le receveur communal est personnellement responsable de la gestion des finances communales. C'est le comptable de la commune. Il récolte les taxes et les subsides, effectue les paiements et vérifie la le respect du budget communal.

A savoir

L'attribution des sièges est faite sur base d'un système de représentation proportionnelle dont le principe est d'accorder à chaque liste un nombre de sièges proportionnel à son score électoral. Après la répartition des sièges entre les différentes listes, la désignation individuelle des conseillers communaux résulte d'un mécanisme complexe qui maintient le système du vote en case de tête (ou « pot commun ») tout en diminuant son effet de moitié.

Le bourgmestre est nommé par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale parmi les élus belges au conseil communal sur présentation écrite par au moins la majorité des élus de la liste sur laquelle il s'est présenté et par au moins la majorité des élus du Conseil. Cette double majorité devrait prévenir les pratiques de débauchage (passage d'un élu dans un autre groupe politique que celui de la liste sur laquelle il s'est présenté).

Il existe enfin un certain nombre « d'incompatibilités » listées dans un article qui prévoit ceux qui ne peuvent pas faire partie des conseils communaux ni être nommés bourgmestre. Il s'agit, dans les grandes lignes, des gouverneurs de province, les militaires actifs, les fonctionnaires de police, les membres du parquet, des cours, tribunaux civils et justice de paix, les agents et employés des administrations fiscales notamment. D'autre part, le Moniteur belge du 28 juillet 1999 a publié quatre lois datées du 4 mai et une cinquième datée du 25 mai 1999 visant à limiter les cumuls de mandats : il est ainsi incompatible de cumuler la fonction d'échevin avec celle de membre de la Chambre des Représentants ou de Sénateur, ou de parlementaire européen avec celle de bourgmestre par exemple (reportez-vous à la loi pour plus de précisions).

Sources: Dossier 65 du CRISP : La Commune de Michel Collinge

Jacques DUJARDIN

La Maison des Arts de Schaerbeek exposera du 12 octobre au 10 novembre 2006 le travail du plasticien Jacques Dujardin.

L'artiste investira le lieu, recouvrira les fenêtres de crépines de porc, cette dentelle organique délicate et troublante qui fait sa signature. La bibliothèque accueillera également une installation: des centaines de livres recouverts de ce voile arachnéen transformeront subtilement le lieu. Organique,



végétale et minérale, l'exposition bouleverse nos repères. La viande se fait dentelle, le gazon pousse et envahit le corps, les livres se parchementent, la *mémoire dans la peau*.

Cette carte blanche à Jacques Dujardin s'intègre dans une volonté très marquée du service de la Culture d'accueillir à la Maison des Arts – hôtel de maître du début du XIX^e – des plasticiens qui occupent l'espace et le font redécouvrir au fil de leurs interventions. En janvier 2006, Bob Verschueren, proposait son installation végétale «*Ce que la nature me livre*» au creux des rayonnages verts de la bibliothèque. Le travail de Jacques Dujardin



EXPOSITION / TENTOONSTELLING

JACQUES DUJARDIN

La mémoire dans la peau

Het geheugen in het vel

12/10 – 10/11/2006

Vernissage: le jeudi 12 octobre à 18h/ op donderdag 12 oktober om 18u

Concert: 12 sept.: 19h/u30: Paola Chatelle, Frédéric Detroch, Dominique Huybrechts, Claire Lagasse & Dominique Leupe

Quintette op 25 pour flûte violon, alto, violoncelle et harpe de Philippe Verkaeren

Du mardi au vendredi / van dinsdag tot vrijdag: 10 - 17h/u samedi/zaterdag: 14 - 18h/u

MAISON DES ARTS

02/240.34.99

culture@schaerbeek.irisnet.be

Chaussée de Haecht, 147 - 1030 Bruxelles

Haachtsesteenweg, 147 - 1030 Brussel

poursuit cette volonté de confier à des artistes de renom les salons ou le jardin de la Maison des Arts. Troublant.

Le vernissage sera accompagné d'un mini-récital. A la flûte, Dominique Leupe, au violon Claire Lagasse, à l'alto Dominique Huybrechts, au violoncelle, Frédéric Detroch et à la harpe Paola Chatelle. Ils interpréteront le Quintette op 25 de Philippe Verkaeren. Ce quintette a été créé en 2003 à Mont-sur-Marchienne lors d'un concert en hommage à Joseph Jongen. Il se compose de trois mouvements: Maestoso, Modéré et Très vif. ■

A l'initiative de l'Echevin de la Culture de Schaerbeek
Op het initiatief van:
Scheper van Cultuur (Fr) van Schaerbeek.

Le CPAS se dote de NOUVEAUX LOCAUX pour mieux vous accueillir !

Ces dernières années, notre CPAS a connu une croissance importante du nombre de demandes d'aides découlant à la fois de l'augmentation de la pauvreté dans notre Commune, mais aussi des nouvelles missions confiées au CPAS par les autorités fédérales et régionales.

Cette augmentation a bien entendu nécessité l'engagement de travailleurs supplémentaires tant dans les services sociaux que dans les services généraux. Depuis longtemps, les services sociaux se sentaient à l'étroit...

C'est pourquoi aujourd'hui, l'installation des services ISP (insertion socio-professionnelle) et Médiations de dettes dans un **nouveau bâtiment situé au 176, chaussée de Haecht** constitue un moment important. Grâce à cet espace retrouvé et aménagé avec goût, nous sommes en mesure d'assurer un **accueil personnalisé, efficace et bienveillant aux Schaerbeekoïses** qui franchiront nos portes, en garantissant à nos travailleurs de bonnes conditions de travail.



Ce nouveau site, accueille donc **deux services en pleine expansion:**

> **le service ISP (Insertion Socio-Professionnelle)** qui accompagne activement les personnes dans leurs démarches de formation et de recherche d'emploi et qui offre un emploi à plusieurs centaines de personnes chaque année dans le cadre de l'article 60;

> **le service Média-dettes** qui offre des services de conseil et de médiation aux personnes surendettées, ainsi que des conseils spécialisés en matière de consommation d'énergie.

Il abrite également une vaste salle polyvalente qui permettra à la fois l'organisation de diverses activités récurrentes dont la "table-emploi" (espace collectif de recherche d'emploi) et **l'organisation des activités collectives développées par le Centre, depuis quelques années, dans le cadre de la participation sociale et culturelle des usagers.** ■

Du Nouveau pour l'école 14

Du temporaire qui ne cesse de durer, l'école 14 n'est vraiment pas une école comme les autres dans la mesure où elle est essentiellement construite en matériaux «semi-durables» et cela, depuis 1926.

Mais le temps de la rénovation ou devrait-on de la reconstruction a sonné. En effet, grâce à la collaboration entre l'Infrastructure et l'Instruction publique, la relance du dossier de l'école 14 a pu être effective. Le collège, avec l'insistance de l'Echevin de l'Instruction publique, a admis le principe de la reconstruction de l'école 14 sur le site de la rue Van Oost dans le cadre d'un partenariat public/privé. Cette option offre plusieurs avantages: plus d'espace pour l'école 14, relogement de l'école La Vallée sur le même site, possibilité de créer un pré-gardiennat et un centre sportif de proximité. Le site actuel de la rue Capronnier sera affecté au logement. Les nostalgiques regretteront peut-être cette école qui ne manque pas de charme, mais pensons avant tout au bien-être de nos enfants. ■

PARC JOSAPHAT

(suite de la page 1)

Petit historique nécessaire

En janvier 2001, les travaux de restauration du Parc Josaphat sont approuvés pour un montant global de 9.667.847€ (hors laiterie) financé par l'accord Beliris. La même année voit les premières réunions du comité d'accompagnement, l'établissement par la commune d'une liste de 15 priorités et la désignation de B Group chargé de l'étude. Six mois plus tard, le dit bureau remet son offre. Fin 2002, la réfection des trottoirs est lancée.

Les Schaerbeekoïses retiennent leur souffle.

La mécanique s'enraye lorsque les représentants de la CRMS (Commission Royale des Monuments et Sites) demande des compléments de synthèse historique.

Les Schaerbeekoïses s'inquiètent.

En 2003, avec plusieurs mois de retard, les études phytosanitaires, de besoins d'usage et paysagères sont approuvées par le comité d'accompagnement. Un avant-projet est demandé à B Group qui subit les foudres de la CRMS qui regrette que les remarques formulées en 2002 n'aient pas été prises en compte. La commune fait, elle aussi, part de ses remarques. Une première phase d'abattages d'arbres jugés dangereux à lieu.

Les Schaerbeekoïses respirent

En 2004, remise d'une demande de permis de sur base de l'avant-projet par le SPF MT (Service Public Fédéral Mobilité et Transport); la commune insiste une fois encore sur la nécessité d'intégrer la rénovation de la laiterie dans le projet. Avis défavorable de la CRMS sur la demande de permis pour cause de non respect des remarques déjà formulées sur l'ensemble du projet. La commission de concertation remet, elle aussi, un avis défavorable; avis auquel se rallie partiellement la commune.

Les Schaerbeekoïses se désespèrent

La Région (Mr Goffaert) propose de présider un groupe de travail CRMS/DMS/bureau d'étude. Ce dossier, duquel sera exclu l'avenue

ENFIN, on annonce LE DÉBUT DES TRAVAUX !



van Vollenhoven, devrait recevoir l'avis du Collège, de la CRMS et de la commission de concertation. En Janvier 2005, l'avis de la CRMS constate une nette amélioration du dossier. Une demande de permis unique est introduite.

Les Schaerbeekoïses se mettent à rêver.

Enfin, le permis unique est délivré par la Région en février 2006

Un plan de gestion est en cours d'élaboration. Il présentera les grandes lignes de travail que le gestionnaire se propose de suivre en fonction

Nature des objectifs et objectifs «nature»

Les travaux de restauration du Parc Josaphat vont permettre à l'équipe d'entretien de démarrer la gestion sur de bonnes bases. Des abattages ont été réalisés, les massifs forestiers dépressés, nettoyés et élagués, les chemins, le mobilier et les rocailles, restaurés, l'érosion des talus contrôlée. Les étangs seront curés, leurs berges et les cascades seront restaurées. De nouveaux équipements permettront de satisfaire les besoins d'aujourd'hui.

Garder l'esprit Galoppin, concepteur du parc

Le Parc Josaphat, aménagé par Edmond Galoppin au début du siècle dernier est avant tout un parc urbain de proximité et entend bien le rester. Les travaux de rénovation s'attacheront donc à remettre en valeur ce qui a sculpté au fil du temps la personnalité même du Parc.

Un planning provisoire des travaux

Les travaux du Parc porteront sur l'ensemble du site qui a été découpé en deux zones: le sud et le nord. Ceux-ci comprennent notamment, la réfection des chemins, l'engazonnement et les plantations

des 2 zones, l'abattage de certains arbres, la remise en état des bâtiments (serre, abri de jardin, grande volière, abri de l'âne, kiosque à bonbon, conciergerie et maison des gardiens), la restauration des ouvrages d'Art (ponts, abris, pigeonnier, fontaine, cascade et pataugeoire), le curage des étangs et la réfection des berges, la restauration des statues (bronze et pierre); le minigolf fait, lui aussi, partie de l'aventure.

Pourquoi tant de temps ?

Les années du dossier «Parc Josaphat» s'expliquent par plusieurs facteurs. La lenteur, un manque de prise en considération et de dynamisme des autorités de tutelles qui, après avoir décidé de financer les travaux dans le cadre des accords Beliris, ont laissé traîner les choses, le SPF MT qui n'a pas semblé comprendre l'importance prépondérante de l'avis de la CRMS pour un site classé. Les recherches poussées que demandent les compléments d'informations historiques de la CRMS, un nombre élevé de partenaires autour de la table, la multiplicité des niveaux de pouvoirs et le fait que la commune ne puisse réellement imposer de contraintes sur le SPF MT ont pesé certainement sur le bon déroulement du dossier.



L'avenue Van Vollenhoven, ultime pomme de discorde...

A l'encontre des autorités de tutelles qui désirent la rendre piétonnière, le collège communal a décidé de ne pas fermer l'avenue Van Vollenhoven. De très nombreux citoyens ont marqué la même volonté que celle de leurs élus en signant une pétition allant dans le même sens. Le sort de l'avenue Van Vollenhoven n'est pas encore scellé. Le crossing, quant à lui, devrait lui aussi, rejoindre le peloton des rénovés.





Petit historique nécessaire

In januari 2001 zijn de restauratiewerken van het Josafatpark voor een totaal bedrag van 9.667.847€ goedgekeurd (uitgezonderd "laiterie") en gefinancierd door de overeenkomst Beliris. Dat jaar kent tevens de eerste vergaderingen van het begeleidingscomité, het opstellen door de gemeente van een lijst van 15 prioriteiten en de aanduiding van Groep B, belast met de studie. Zes maanden later overhandigt dit kantoor zijn aanbod. Eind 2002 wordt het herstel van de stoepen aangevat.

De Schaarbekenaren houden hun adem in.

Het mechanisme loopt vast wanneer de vertegenwoordigers van de KCML (Koninklijke Commissie voor Monumenten en Landschappen) bijkomende informatie van historische waarde vragen.

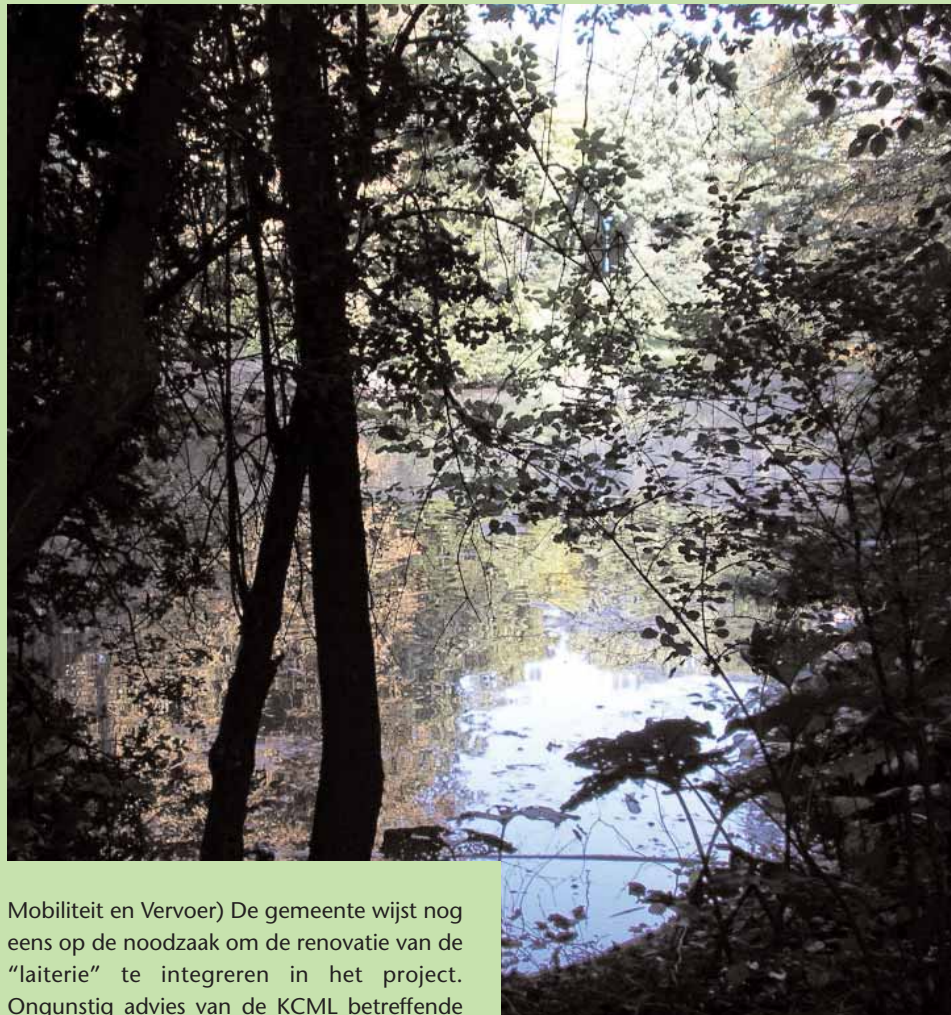
De Schaarbekenaren maken zich ongerust.

In 2003, met maanden vertraging, worden de fytosanitaire studies, de gebruiks- en landschapsbehoeften door het begeleidingscomité goedgekeurd. Een voorontwerp wordt aan Groep B gevraagd, dat een afwijzing krijgt van de KCML die betreurt dat hun opmerkingen van 2002, niet in aanmerking werden genomen. De gemeente formuleert eveneens haar opmerkingen. Een eerste fase van het vellen van gevaarlijk geachte bomen wordt uitgevoerd. De Schaarbekenaren herademen In 2004: overhandiging van een vergunningsaanvraag op grond van het voorontwerp door SPF MT (Federale Openbare Dienst



JOSAFATPARK. EINDELIJK, de aankondiging van de start van de werken!

Al zo lang verwacht, men zou bijna in een fata morgana geloven. Sinds lang beloofde de Federale deze werken aan de Schaarbekenars, we wisten allemaal wel wat een houweel was, maar we waren vergeten waar er mee kon doen. En, ja, na veel geduld en hardnekkigheid, worden de gemeentelijke inspanningen eindelijk beloond. Twee jaar zullen nodig zijn om de inwoners in hun nieuw vredig oord te ontvangen.



Mobiliteit en Vervoer) De gemeente wijst nog eens op de noodzaak om de renovatie van de "laiterie" te integreren in het project. Ongunstig advies van de KCML betreffende de vergunningsaanvraag wegens de niet-naleving van de opmerkingen die al voor het geheel van het project werden gemaakt. Het overlegcomité overhandigt ook een ongunstig advies; advies waarin de gemeente zich gedeeltelijk kan vinden.

De Schaarbekenaren wanhopen.

Het Gewest (Dhr. Goffaert) stelt voor om een werkgroep KCML/DMS/studiebureau voor te zitten. Dit dossier, waarin de Van Vollenhovenlaan wordt uitgesloten, zou het advies van het College, van de KCML en het overlegcomité moeten krijgen. In januari 2005, stelt het advies van KCLM een aanzienlijke verbetering van het dossier vast. Een vergunningsaanvraag wordt ingediend.

De Schaarbekenaren beginnen te dromen...

Eindelijk wordt de enige vergunning door het Gewest in februari 2006 uitgereikt

Een beleidsplan is in uitvoering. Het zal de grote werklijnen omvatten, die de beheerder van plan is, om in functie van de hoofddoelstellingen zowel uit historisch, als uit actueel oogpunt te volgen (biodiversiteit, landschapsstand, gebruik...). Bovendien, zal dit beleidsplan voor alle belanghebbenden de grote oriëntatielijnen bepalen, die het geheel van de bemiddelaars toelaat om volgens dezelfde doelstellingen (voornamelijk het duurzame beheer van de natuurlijke hulpbronnen) te werken.

Aard van de doelstellingen en doelstellingen "Natuur"

De restauratiewerkzaamheden van het Josafatpark zullen het onderhoudsteam toelaten om het beleid op een goede basis te starten. Het vellen werd verwezenlijkt, het schoongemaakte en gesnoeide bosmassief, de wegen, het meubilair en rotspuin hersteld, de gecontroleerde erosie van de hellingen. De vijvers zullen uitgebaggerd worden, hun oevers en watervallen zullen hersteld worden. Nieuwe installaties zullen het mogelijk maken om aan de huidige behoeften te voldoen.

Het vernuft van Galoppin behouden, de ontwerper van het park

Het Josafatpark, door Edmond Galoppin aan het begin van afgelopen eeuw ingericht, is vooral een buurtpark en dit wil het blijven. De renovatiewerkzaamheden zullen tot taak hebben om de mettertijd gebeeldhouwde persoonlijkheid van het park op te waarderen.

Een voorlopige planning van de werkzaamheden

De werkzaamheden van het Park zullen betrekking hebben op het ganse park, dat in twee zones werd gesneden: het zuiden en het noorden. Deze omvatten voornamelijk: het herstel van de wegen; de inzaaiing met gras; de aanplantingen van de 2 zones; het vellen van bepaalde bomen; het herstellen van de gebouwen (broeikas, tuinhuis, grote vogelkooi, schuilplaats voor de ezel, kiosk, conciërgewoning en bewakershuis); de restauratie van de Kunstwerken (bruggen, schuilplaatsen, duiventil, fontein, waterval en plonsbad), het reinigen van de vijvers en het herstel van de oevers, de restauratie van de standbeelden (in brons en steen); de aangelegde minigolf, die deel uitmaakt van het landschap.

Waarom duurt het zo lang?

De jaren van het dossier "Josafatpark" worden door verschillende factoren verklaard. De traagheid, een gebrek aan het in overweging nemen van en aan dynamiek van de voogdijautoriteiten die, na besloten te hebben om de werkzaamheden in overeenstemming met Beliris te financieren, de dingen hebben laten aanslepen. Het "SPF MT" dat schijnbaar niet het overwegende belang van het advies van de KCML voor een geklasseerd monument begrepen heeft. De grondige onderzoeken betreffende de door de KCML gevraagde historische aanvullende informatie, het hoge aantal partners rond de tafel, de veelheid van de overheidsniveaus en het feit, dat de gemeente geen verplichtingen kan opleggen aan het "SPF MT", hebben zeker op het goede verloop van het dossier gewogen.



De Van Vollenhovenlaan, een laatste twistappel...

Het gemeentecollege heeft besloten om de Van Vollenhovenlaan niet te sluiten; dit tegen de voogdijautoriteiten in, die het willen omvormen tot voetgangersgebied. Vele burgers hebben dezelfde wil uitgesproken als hun parlementsleden door een petitie te ondertekenen die in dezelfde zin gaat. Het lot van de Van Vollenhovenlaan is nog niet bezegeld. De "Crossing" zou eveneens het peloton van vernieuwing moeten vervoegen.

CONSEIL COMMUNAL

Les prochaines réunions du conseil communal auront lieu les mercredi 25 octobre, 29 novembre et 20 décembre 2006.

GEMEENTERAAD

De volgende vergaderingen van de gemeenteraad zullen plaatsvinden op woensdag 25 oktober, 29 november en 20 december 2006.

VISITES GUIDEES

> **Tous les 1^{er} dimanches de chaque mois, de 10h à 13h jusqu'au mois d'octobre:** **LES VISITES GUIDÉES DU PARC JOSAPHAT** reprennent. Organisées par les Gardiens du parc, ces visites portent sur l'histoire, les anecdotes, la flore et plus particulièrement les arbres de ce magnifique parc classé. jusqu'au mois d'octobre.

(RV au kiosque du parc, av des Azalées)

Pour toute information, contactez:

Le service des Gardiens de Parcs de la commune au 02.249 24 81 (entre 7h-15h)

> **Samedis 14 octobre et 11 novembre: GESTION AU MOERASKE ET AU SITE WALCKIERS.** Rendez-vous à 9h30, rue du Château, au local apicole de la CEBE. Tram: 55, arrêt rue du Tilleul Bus: 59, 54, arrêt place Saint Vincent

> **Dimanche 12 novembre: VISITE GUIDÉE AU MOERASKE ET AU SITE WALCKIERS** par C. Rombaux. Promenade à caractère historique. Rendez-vous à 10h. devant l'Eglise Saint-Vincent, place Saint-Vincent. Tram: 55, arrêt Fonson Bus: 59, 54, arrêt place Saint Vincent

> **Tous les deuxième dimanche du mois, le 8 octobre et le 12 novembre de 14h30 à 17h:** **PARCOURS DE GÉO DE VLAMYNCK À SCHAEERBEEK** comprenant la visite du plus ancien atelier d'artiste de Bruxelles (1862), du «Neptunium» et sa splendide mosaïque, et de la galerie qui consacre une rétrospective à l'artiste. *Inscription indispensable (tel : 02/215.01.26)*

BIBLIOTHEQUE

> **Dimanche 1^{er} octobre et 5 novembre: BÉBÉ BOUQUINE ET BÉBÉ SOURD BOUQUINE.** (pour les bambins de 0 à 3 ans). Bib. Helmet à 10h30.

> **Mardi 10 octobre: CLUB DE LECTURE** à la bibliothèque Mille et une pages. Infos: Jacqueline Roosens - Tél: 02/240.32.80

> **13^{ème} OPÉRATION CLASSES-LECTURE 2006/2007.** L'Opération Classes-Lectures a été créée en 1993 pour faire découvrir les bibliothèques, favoriser le plaisir de lire, sensibiliser à la littérature «jeunesse», développer l'autonomie de l'enfant dans ses recherches documentaires et encourager l'esprit critique (littéraire et documentaire). Demandez le programme au 02/242.68.68 - 02/240.32.80 - 02/735.73.56

ATELIERS D'ÉCRITURE ET DE LA PAROLE

> **Samedi et/ou dimanche de 14h à 17h ECRITURE, RECITS DE VIE.** Toutes les formations et ateliers sont donnés par Daniel Simon (écrivain, metteur en scène, formateur et animateur d'ateliers d'écriture, de conte et

de prise de parole). Module de 10x3h une semaine sur deux.

Plus d'info: Traverse asbl. – Tél 02/216 15 10 0477/76 36 22 – traverse@skynet.be

ATELIER D'ÉCRITURE

> **Cycle de dix ateliers d'octobre à décembre:**

RÉCIT DE VIE. Quand la vie part en quête de son récit. Marie-Eve Palin, formée à l'animation d'ateliers d'écriture par Eva Kavian animera un nouveau cycle d'ateliers dès le mois d'octobre.

Renseignements et inscriptions:

Marie-Eve Palin: 02/242 65 38 – Prix: 120 €

Bibliothèque communale Thomas Owen.

Av. de Roodebeek, 111 – 1030 Schaerbeek

EXPOSITIONS/TENTOONSTELLING

> **Jusqu'au/Tot 10/11/2006**

MARIE JO LAFONTAINE «BABYLON BABIES». Installation photographique/ Fototentoonstelling

Du mardi au samedi de 11h à 16h. Jeudi jusqu'à 19h. Fermé 21/9 du 28 au 10/10. Réouverture 11/10.

Fermé les 1/11 et 2/11.

Hôtel communal de Schaerbeek,

Salle du Musée - Place Colignon

Van dinsdag tot zaterdag 11u -16 u.

Donderdag tot 19u.

Gesloten 21/09 - van 28 tot 10/10.

Heropening 11/10. Gesloten op 1 en 2/11.

Gemeentehuis van Schaarbeek,

Museumzaal Colignonplein

CONCERT

> **Dimanche 22 octobre à 17h:**

UNE SOIRÉE À L'OPÉRA, avec Frédéric Pierard, clarinette; Fabian Nardon, piano en invité Delphine Tchaoussoglou, flûte.

Hôtel communal de Schaerbeek, salle des Mariages, place Colignon - 1030 Bruxelles
Entrée : 9€

(7€: prévente, seniors, membres amas)
Gratuit pour les enfants de moins de 14 ans,
Réservation : 02/240 34 99

CONFERENCE

> **Mercredi 3 octobre à 20h:**

RECONSTITUTION HISTORIQUE OU FOLKLORE ?» par M. Charles Godart

Salle des Mariages

> **Vendredi 20 octobre 2006 à 20h:**

(ouverture des portes à 19h30).

Conférence d'Hermine Bokhorst sur son livre "FEMMES DANS LES GRIFFES DES AIGLES" à propos de la prostitution des filles de l'Est par la mafia albanaise.

Salle de conférence de l'Ecole 1, rue Josaphat 229 à 1030 Schaerbeek.
Entrée gratuite.

Renseignements: 02/460 58 27

> **Vendredi 24 novembre en soirée:**

(ouverture des portes à 19h30).

Conférence de Cheref-Khan: "QUEL ENSEIGNEMENT DE ET SUR L'ISLAM DANS UN ÉTAT DE DROIT".

Salle des Mariages de la Maison Communale de Schaerbeek. Entrée gratuite.
Renseignements: 02/460 58 27.

DIVERS

> **Jedi 5 octobre à 20h**

LETTRES OUVERTES. A l'occasion du centenaire de la naissance de Léopold Sédar Senghor et dans le cadre de la Fureur de Lire «Ce que Léopold Sédar Senghor dit aux

Kindervragen en zingeving

OULDERS EN GROOTOULDERS FILOSOFEREN MET KINDEREN.

Hoger Instituut voor Gezinswetenschappen en SPES Academie.
VRIJDAG 13 OKTOBER 2006.

Praktisch: De studiedag vindt plaats in De Factorij: Huart Hamoiriaan 136, 1030 Brussel,

INLICHTINGEN:

Prijs (inclusief broodjeslunch): 20 euro (studenten en SPES-leden betalen 15 euro)

Inschrijven doet u, vóór 9 oktober, via het HIG, Huart Hamoiriaan 136, 1030 Brussel, tel. 02/240.68.40, fax. 02/240.68.49, of via e-mail: info@hig.be, met vermelding van de namen van alle deelnemers, hun adres, e-mailadres en eventueel organisatie(s). Vermeld tevens of u student of SPES-lid bent.

Met dit colloquium over kindervragen en zingeving willen het Hoger Instituut voor Gezinswetenschappen en de SPES Academiesamen het thema 'filosoferen met kinderen' als intergenerationeel gezinsproject op de sporen zetten. Via kindervragen wordt de levenswijshheid van generatie tot generatie in het gezin zowel vernieuwd als doorgegeven. Een niet te missen dag voor ouders, grootouders en al wie geïnteresseerd is in concrete zingeving in het gezin.

femmes»: entretien-récital à deux voix, avec Yves-Marina Gnahoua, comédienne et Françoise Nice, journaliste RTBF.

Maison des Arts: 147, Chaussée de Haecht à 1030 Bruxelles – P.A.F. 3 € (Membres 2 €)
Infos et réservations: 02/240.34.99

> **Jedi 7 décembre à 18h:**

Table ronde organisée par le Centre Communautaire Laïc Juif et "Ni Putes Ni Soumises" sur le thème: **"Ces traditions qui nous enferment. Comment les dépasser pour réaliser le vivre-ensemble ?** Sylvie Schoetens, présidente des AML de Schaerbeek (02/460 58 27)

Salle du Musée de la Maison Communale de Schaerbeek

> **Les 5/10, le 9/11 et le 7/12:**

AH COMME ARTISTE ! Séances d'information concernant le statut d'artiste.

Information et inscriptions: Florence Coupat ILES asbl – 02 244 92 22 – fcoupat@iles.be

BROCANTE

> **Jedi de 16h30 à 19h:**

Le service des Classes Moyennes recevra le public pour les **RÉSERVATIONS DE BRO-CANTES**, au guichet 18 de la population.



MAIS ENCORE... I VERDER NOG IETS...

Le POT DES ANCIENS de l'Athénée Fernand Blum *en dehors de nos murs !*

Cette année, le Pot des Anciens de l'Athénée Fernand Blum se déroulera dans ce qu'il convient d'appeler LE SYMBOLE de la Belgique, de l'Expo 58. En effet, quoi de plus novateur et sympathique que de nous réunir dans ce monument nouvellement remis à neuf.

Ce seront 2 bonnes raisons de venir retrouver le comité des Anciens: D'abord redécouvrir cette magnifique rénovation de l'édifice et ensuite contacter les condisciples qui ont

partagé vos années sur les bancs de l'Athénée Communal de Schaerbeek.

La date de cet événement a été fixé au **vendredi 13 octobre 2006**; alors tous à vos agendas. C'est avec grand plaisir que nous vous attendons ce soir-là à partir de 19h30 dans une des boules de l'Atomium réservée exclusivement pour nos retrouvailles !

Denis Berger (Administrateur Anciens A.F.B. 76)

Quelques **INFOS** pour les **SENIORS**

NEW

GARDEZ LA FORME EN PRATIQUANT L'AQUAGYM

Où ? À la piscine «LE NEPTUNIUM»

Quand ? A partir du 27 septembre, le mercredi à 12h15

INFOS/INSCRIPTIONS:

Tel : 02.244.73.10

LA ROUTE CHANGE – LE CODE DE LA ROUTE ÉVOLUE – VOUS SUIVEZ ?

En janvier 2007, la Commune organise une remise à jour des connaissances relatives à la mobilité et au code de la route, pour les + de 55 ans.

P.A.F.: 10 €

Attention, le nombre de places est limité.

INFOS/INSCRIPTIONS:

Service Seniors Bureau 005

Hôtel Communal, Place Colignon

1030 Schaerbeek

Tel: 02.244.73.10

NEW

ANTENNE INTERUNIVERSITAIRE SCHAERBEEK-EVERE

Le service Seniors vous invite à assister à la première conférence proposée par l'Antenne Interuniversitaire Schaerbeek-Evere.

Mardi 17/10/06 à 14h30

«DECOUVERTE AU CŒUR DU CERVEAU»

Christian Raftopoulos

P.A.F: 4 € par conférence

(ou 12 € – abon. 6 conférences)

Une navette est organisée au départ de 3 lieux pour assurer le transport vers l'Espace Toots.

INFOS/INSCRIPTIONS:

Tel : 02.244.73.10

RAPPEL

«ALZHEIMER CAFE»

Tous les deuxième lundi du mois de 14h à 16h:

Rencontre conviviale pour les patients, leur entourage et les soignants.

Centre Pater Baudry, Square Prévost Delaunay 107

INFOS/INSCRIPTIONS:

Rita Marchal

Cabinet du Bourgmestre: 02.244.71.49

Service Seniors: 02.244.73.10

Editeur responsable - Verantwoordelijke uitgever

Jean-Pierre Vantighem

Maison Communale - Gemeentehuis

Place Colignonplein - Schaerbeek 1030 Schaerbeek

Secrétariat de rédaction - Redactie secretariaat

Nathalie Toillon (02/244.72.38)

www.schaerbeek.irisnet.be

Tél.: 02 244.75.11

Email: ntoillon@schaerbeek.irisnet.be

Rédacteur en chef - Hoofdredacteur

Marc Weber

INSERTION DE PUB
DANS LE SCHAERBEEK INFO
CONTACTEZ HERVÉ JOUFFROY
VLAN - 02 730.33.26

